

FINANCIERE LIFE
Société par actions simplifiée
au capital de 88 997 897 euros
Siège social : 1 rue Favart, 75002 PARIS 02
830 918 736 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU _____

Le _____,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

La société HESTIA INVEST, société par actions simplifiée au capital de 2 067 454,63 euros, dont le siège social est situé Le Grand Mazais 4 rue des Rouges Gorges 86580 Vouneuil-sous-Biard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 901 001 719,

Elle-même représentée par la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS – GTI, société par actions simplifiée au capital de 3 000 000,00 euros, dont le siège social est situé 19 rue de Charenton 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 968 112,

Elle-même représentée par son président Monsieur Alain TANGUY,

agissant en qualité de Président de la société FINANCIERE LIFE sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

Conformément à l'article IV des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 1 rue Favart, 75002 PARIS 02 au 70 boulevard de Courcelles 75017 Paris, et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article IV des statuts de la manière suivante :

« Article IV
Siège social

(a) Le siège social est fixé au : 70 boulevard de Courcelles 75017 Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

La société HESTIA INVEST

Président

Représentée par la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS – GTI

Elle-même représentée par Monsieur Alain TANGUY

Signé par :

39F0557CB6AA4E2...